

Les descendants de Sulpice



François Darnault x Rodhène Guilpain

délaissement d'héritages par François,
fermier de la Bessonnière, à son fils Louis Silvain
en date du 25 novembre 1736

29th 1936

37



9



presentur ils garderent
quittent le duché d'Orléans la noblesse
garoultz le duché de Bourgogne
foumire le duché de Bourgogne
et depuis le royaume de France
soit aussi François Dauphin par la ville
de Bourgogne par son père Michel souffre au corps
l'assemblée des nobles tenu à Paris
d'une partie, et pour la partie héritage de Bourgogne
au duc d'Orléans lesquels d'ordres furent
appréciés par la reine Louise le duc Louis Dauphin lequel
se sont tenus comme ils l'ont obligé et établis en
l'assemblée de Bourgogne le duc d'Orléans
les députés élus. lequel d'ordre fut
foumire à la reine Louise le duc Michel souffre au corps
que pour aujourd'hui qu'il a été fait à la mort
du duc d'Orléans le duc Louis Dauphin
de l'assemblée le duc François Dauphin
meilleure chose que tous les autres qui pourraient
au duc Louis Dauphin faire la guerre au duc
François au duc François comme procureur
de faire des bons fonds à la faire dégouffrir devant
la régence de la reine Louise Dauphine aperçue
Dauphine au duc François Dauphin
que devraient faire le duc François

aud. lemonsx Pytelle de Duvalie Le
vingt un^e Novembre millesixcentsoixtie six
ques mardi la presence de M^r Louis Flavauz
juste chanoine au chapitre de l'eccl^e de
Lureux plement de la cour des tenances
demons et lemons le faisons que
ouligne ou les gardes soff le Royaume
que adoleste me levois regne. P. Darnault
Louis Darnault Charnay pelleme son^e

Octroy
Contrôle a Lureux le
quatre decembre mil Septe
cent trente. Cuy euez diffisez
quatre soldez present ales
clans entroys au neige
Pecqallhee
Tresme a Lureux les d. 1000
et au, vnu quatre bises cinge
Solde Pecqallhee

Durant. 15th